

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 28 juin 2013

CG 13/4^{ème}/III-01

L'an deux mille treize, le 28 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE COLLEGES ET D'INSTALLATIONS SPORTIVES

Je souhaite, à l'occasion de cette session, faire un point succinct sur notre politique départementale en matière de collèges et d'installations sportives.

COLLEGES

A – FONCTIONNEMENT

Tout d'abord, je vous présente un ajustement de crédits sur les lignes budgétaires suivantes :

Locations mobilières

(article 6135 – sous-fonction 221)

- Rappel des crédits inscrits en 2013..... 85 000 €
- Crédits supplémentaires demandés..... **114 000 €**

Cette ligne budgétaire permet de financer les locations de bâtiments démontables qui sont installés dans les collèges ainsi que la location de matériel.

A la prochaine rentrée, de nouvelles salles vont être implantées dans les collèges suivants :

- une troisième salle à **Jean de Prades à Castelsarrasin** afin de permettre un meilleur fonctionnement de l'établissement durant les travaux de restructuration,
- une deuxième salle à **Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre**, deux nouvelles salles à **Jean Lacaze à Grisolles** et une nouvelle salle à **Antonin Perbosc à Lafrançaise** en raison de la hausse prévisionnelle des effectifs dans ces collèges.

Le coût de ces locations s'élève à **112 000 €** auquel il convient de rajouter un crédit supplémentaire de **2 000 €** pour de la location diverse.

Autres frais divers

(article 6188 – sous-fonction 221)

- Rappel des crédits inscrits en 2013.....5 000 €
- Crédits supplémentaires demandés.....**10 000 €**

Dans le cadre de la mise en place des bâtiments démontables dans les collèges susvisés pour la prochaine rentrée, il convient de prévoir un crédit de **10 000 €** nécessaire aux différents raccordements.

B – INVESTISSEMENT

1 – Travaux annuels

Dans l'ensemble, toutes les opérations votées lors du budget primitif de 2013 seront réalisées durant les prochaines vacances d'été. Je vous invite à consulter l'annexe 1 qui recense la programmation des travaux annuels de 2013 dont le montant global s'élève à **1 711 000 €** (sans les travaux divers et les interventions urgentes).

Programme annuel de travaux d'entretien

Dans le cadre de cette rubrique, nous devons réaliser au collège Jean Honoré Fragonard à Négrepelisse des travaux permettant la création d'une salle de cours dans la zone archives en raison de la création d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) à la rentrée de septembre. Le coût de cette opération est estimée à **33 500 €**.

En conclusion, je vous propose donc une augmentation de l'autorisation de programme 2013 de **33 500 €** sur l'article 231312 – 221 avec inscription des crédits de paiement au budget primitif de 2014.

2 - Travaux pluriannuels

Programme prévisionnel d'investissement dans les collèges (PPIC) (article 2382 - sous-fonction 221)

Lors de chaque session, je souhaite faire un point sur le **Programme Prévisionnel d'Investissement 2003-2012**, qui représente plus de 30 millions d'euros. A l'occasion de cette décision modificative, je vous invite à consulter l'annexe 2 qui recense l'ensemble des opérations relatives à ce programme et fait apparaître le phasage, l'état d'avancement et le coût.

Collège Jean Lacaze à Grisolles (article 2317312 - sous-fonction 221)

L'Assemblée départementale a voté, lors de la Décision Modificative n° 1 de 2010, une autorisation de programme de **1 080 000 € TTC** pour la restructuration des bâtiments demi-pension et ALTI.

Le bâtiment ALTI a été mis en service à la rentrée de septembre 2012.

S'agissant de la restructuration de la demi-pension, les travaux ont démarré en février dernier et seront livrés à la prochaine rentrée.

Des travaux supplémentaires sur cette opération sont nécessaires : changement du transformateur, remplacement du bac à graisses et de la hotte de la machine à laver la vaisselle...

En conclusion, je vous propose donc une augmentation de l'autorisation de programme 2010 de **62 000 €** sur l'article 2317312 – 221 avec inscription des crédits de paiement correspondants en 2014.

Construction d'un collège à Verdun-sur-Garonne (article 2313126 - sous-fonction 221)

Je vous rappelle que lors de la décision modificative n° 1 de 2012, nous avons décidé de construire un 18ème collège sur la commune de Verdun-sur-Garonne.

A cet effet, je me suis rendu sur site au mois de mai pour définir son futur emplacement. Je vous informe que très prochainement l'appel d'offres pour le choix du programmiste sera lancé.

Un point sur ce dossier sera proposé lors de la décision modificative n° 2 de 2013. A l'occasion de cette décision modificative n° 1, je vous propose d'abonder le crédit de 3 M€ déjà inscrit en 2012 de **1,5 M€**.

INSTALLATIONS SPORTIVES

A – FONCTIONNEMENT

Je vous présente un ajustement de crédits sur les lignes budgétaires suivantes :

Energie

(article 60612 – sous-fonction 221)

- Rappel des crédits inscrits en 2013..... 25 000 €
- Crédits supplémentaires demandés..... **300 €**

Entretien et réparation gymnases

(article 615221 – sous-fonction 221)

- Rappel des crédits inscrits en 2013..... 5 000 €
- Crédits supplémentaires demandés..... **3 000 €**

B – INVESTISSEMENT

1 – Travaux annuels

Je vous invite à consulter l'annexe 3 qui recense la programmation des travaux annuels de 2013 dont le montant global s'élève à **210 000 €**.

De plus, afin de faire face à des opérations imprévues, je vous propose une augmentation de l'autorisation de programme 2013 de **5 000 €** sur l'article 231314 - 221.

2 – Travaux pluriannuels

Programme prévisionnel d'investissement dans les gymnases (PPIG)
(article 231314 - sous-fonction 221)

A l'occasion de cette décision modificative, je vous invite à consulter l'annexe 4 qui recense l'ensemble des opérations relatives au **Programme Prévisionnel d'Investissement dans les Gymnases 2008-2014** qui représente un coût de près de 1,7 millions d'euros.

S'agissant du gymnase Pierre Flamens à Castelsarrasin, il est nécessaire de procéder à la réfection du chauffage. A cet effet, je vous propose une augmentation de l'autorisation de programme 2012 de **20 000 €** avec inscription des crédits de paiement correspondants.

Construction de gymnases
(article 23812 - sous-fonction 221)

Lors de la décision modificative n° 1 de 2011, nous avons approuvé un plan pluriannuel pour la construction d'installations sportives couvertes dans les collèges.

Vous trouverez ci-après un détail sur les opérations suivantes :

Construction d'une salle de gymnastique 30m x 20m au collège Jean Lacaze à Grisolles

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à **1 200 000 € TTC**. Suite à un appel d'offres, la SEMATEG a été retenue pour la maîtrise d'ouvrage déléguée. La procédure pour la désignation de l'architecte a été lancée.

Construction d'une salle de sports collectifs 48m x 26m au collège Manuel Azaña à Montauban

Je vous rappelle qu'à l'occasion du budget primitif de 2013, nous avons retenu le programme concernant cette construction. Comme je vous l'avais annoncé, je vous informe que nous venons de lancer l'appel d'offres mandataire.

Le coût prévisionnel de cette opération est évaluée à **2 400 000 €**.

Par conséquent, je vous propose d'adopter une autorisation de programme 2013 de **2 400 000 €** avec inscription d'un premier crédit de paiement de **400 000 €**.

Construction d'une salle de sports collectifs 48m x 26m au collège Vercingétorix à Montech

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à **3 000 000 € TTC**. Suite à un appel d'offres, la SEMATEG a été retenue pour la maîtrise d'ouvrage déléguée. Prochainement nous recevrons l'avant projet sommaire, l'objectif étant de démarrer les travaux au dernier trimestre 2013.

En conclusion, je vous prie de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ce dossier.

◆

◆

◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan succinct des opérations menées en direction des collèges publics au titre du programme annuel de travaux d'entretien, de travaux à thèmes, du programme prévisionnel d'investissement et des installations sportives;

Collèges

- Ratifie les crédits suivants :
 - 114 000 € concernant la ligne budgétaire article 6135 - sous-fonction 221 (locations mobilières) ;
 - 10 000 € concernant la ligne budgétaire article 6188 - sous-fonction 221 (autres frais divers) ;
- Approuve, concernant les lignes budgétaires suivantes :
 - article 231312 - sous-fonction 221 (dépenses d'investissement dans les collèges propriété du département), une augmentation de l'autorisation de programme 2013 de 33 500 € ;
 - article 2317312 - sous-fonction 221 (dépenses d'investissement dans les collèges reçus à disposition du département), une augmentation de l'autorisation de programme 2010 de 62 000 € ;
 - article 2313126 - sous-fonction 221 (collège de Verdun-sur-Garonne), la ratification d'un crédit de paiement complémentaire de 1,5 millions d'euros ;

Installations sportives

- Ratifie les crédits suivants :
 - 300 € concernant la ligne budgétaire article 60612 - sous-fonction 221 (énergie) ;
 - 3 000 € concernant la ligne budgétaire article 615221 - sous-fonction 221 (entretien et réparations gymnases) ;

- Approuve, concernant les lignes budgétaires article 231314 - sous-fonction 221 :
 - Travaux annuels : une augmentation de l'autorisation de programme 2013 de 5 000 € ;
 - Programme prévisionnel d'investissement dans les gymnases : une augmentation de l'autorisation de programme 2010 de 20 000 € avec ratification des crédits de paiement correspondants ;
- Adopte, concernant la ligne budgétaire article 23812 - sous-fonction 221 (construction de gymnases), une autorisation de programme 2013 de 2 400 000 € avec ratification d'un premier crédit de paiement de 400 000 €.

Le Président,